

19 juin 2020

Objet : Postes vacants d'administrateurs Classe A – Avril 2021

Chers amis,

Au nom du comité du Conseil pour les Mises en candidature, j'aimerais vous informer que trois postes d'administrateur Classe A (non-alcooliques) seront vacant au Conseil des Services généraux à la fin de la 71^{ème} Conférence des Services généraux qui aura lieu en avril 2021. Dans sa recherche de candidats pour les postes vacants chez les Alcooliques anonymes, le Mouvement s'est engagé à constituer une importante liste de candidats qualifiés qui reflètent le caractère inclusif et la diversité des AA.

Le comité suggère aux délégués, au personnel du BSG et du Grapevine, aux directeurs et aux administrateurs actifs et anciens de soumettre les CV de tout ami des AA qu'ils croient être intéressé à servir comme administrateur Classe.

Comme vous le savez, le Conseil est formé de 21 administrateurs. Quatorze sont alcooliques et élus parmi les membres des AA ; sept non alcooliques qui, généreusement, servent bénévolement au Conseil. Les administrateurs Classe A proviennent de divers milieux professionnels dont les finances et la comptabilité, le milieu correctionnel, la médecine, le droit, le travail social, l'éducation et les forces armées

Disponibilité requise des Administrateurs Classe A :

Les administrateurs doivent assister à un minimum de :

- trois week-ends trimestriels du Conseil, avec des réunions allant du samedi matin au lundi midi ; une réunion trimestrielle combinée avec la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril ;
- un week-end de forum territorial environ une fois tous les 18 mois ; et toute réunion spéciale du Conseil.
- Il est possible qu'un administrateur de classe A soit invité à siéger jusqu'à deux ans au Conseil des Services mondiaux des AA ou au Conseil d'AA Grapevine, qui se réunissent plus fréquemment que le Conseil des Services généraux.
- Les administrateurs siègent à des comités du Conseil des Services généraux et peuvent également faire partie de sous-comités des administrateurs ou de sous-comités du conseil d'administration de la société, de réunions d'orientation, de leadership et de planification, dont le travail implique souvent des conférences téléphoniques.
- Les administrateurs peuvent être invités à participer à des événements AA territoriaux, locaux ou régionaux.

Les administrateurs remplissent six mandats d'un an. Les candidats sont encouragés à discuter de cet engagement en temps avec leur famille et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés pour leurs frais de déplacement, d'hôtel et de repas.

Vous trouverez ci-joint l'explication des procédures d'élection pour les administrateurs Classe A. Veuillez soumettre les CV de vos candidats aux soins de: Comité du Conseil pour les Mises en candidature, nominating@aa.org avant le 24 juillet 2020,

De plus, nous vous demandons de nous fournir des informations détaillées sur les raisons qui amènent les candidats à servir le Mouvement des Alcooliques anonymes. Toutes les candidatures seront étudiées par le Comité du Conseil pour les Mises en candidature.

Comité du Conseil pour les Mises en candidature

P.-J. : Procédure pour l'élection des administrateurs Classe A

PROCÉDURE № 4

PROCÉDURE POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS CLASSE A

1. Le président du Conseil des Services généraux informe le Mouvement d'une vacance pour un poste d'administrateur Classe A par lettre aux délégués régionaux, au personnel du BSG et du Grapevine, aux directeurs d'A.A.W.S. et du Grapevine, aux membres nommés de comités, aux administrateurs anciens et actuels, et aux bureaux centraux et intergroupes des É.-U. et du Canada. Les années où se déroulent des Congrès Internationaux, les lettres d'information sont envoyées aux professionnels non-alcooliques qui ont été choisis pour participer au Congrès International. La vacance est aussi annoncée dans l'édition suivante du *Box 4-5-9* et, lorsque possible, dans la prochaine parution disponible des magazines Grapevine et de La Viña. Cette annonce sollicite les CV d'affaires ou professionnels « d'amis des AA » qui sont prêts à servir comme administrateurs Classe A (non-alcooliques) – ainsi que des informations sur les raisons qui poussent chaque candidat à servir le Mouvement des Alcooliques anonymes.
2. Les CV sont envoyés au Comité du Conseil pour les mises en candidature. En apprenant la vacance d'un poste d'administrateur Classe A, le Comité du Conseil des Mises en candidature doit demander au Conseil des Services généraux de faire l'inventaire des compétences et de l'expérience de ses membres actuels afin d'identifier les lacunes du Conseil et de transmettre ces informations au Comité du Conseil des Mises en candidature.
3. Après étude des CV, le comité des mises en candidatures retient au maximum quatre candidats pour chaque poste vacant. Le comité demande au délégué de la région où habite ou travaille le candidat d'obtenir des informations sur cette personne avant d'autoriser qu'on l'invite à une rencontre. Ces personnes sont ensuite invitées par le président du Conseil des Services généraux à assister à une fin de semaine de réunion du Conseil au cours duquel elles seront interviewées par les membres du Comité des Mises en candidature. En préparation pour la fin de semaine du Conseil, les CV de ces candidats seront distribués à tous les administrateurs du Conseil des Services généraux.
4. Au cours de l'interview, le Comité des Mises en candidatures aura la responsabilité de donner le plus d'information possible sur la disponibilité requise d'un administrateur Classe A. Puisque les conseils ne fonctionnent pas tous de la même manière et que le fait d'être membre d'un conseil exige un engagement limité, le comité devrait insister sur le fait qu'on attend des administrateurs Classe A qu'ils assistent à toutes les réunions du Conseil.

Disponibilité des Administrateurs :

On attend des administrateurs qu'ils assistent à : trois réunions trimestrielles de fin de semaine du Conseil, qui commencent le samedi matin pour se terminer vers midi le lundi suivant ; une réunion trimestrielle qui coïncide avec la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril ; un Forum territorial de fin de semaine, environ tous les 18 mois ; et toute réunion extraordinaire du Conseil. Si le conseil corporatif peut fixer la durée du mandat, il est possible qu'on propose à un administrateur Classe A de siéger pour un mandat d'une durée maximum de trois à l'un ou l'autre des Conseil d'A.A. World Services ou d'A.A. Grapevine,

qui se réunissent plus fréquemment que le Conseil des Services généraux. Les administrateurs font partie de comités du Conseil des Services généraux et peuvent aussi faire partie de sous-comités du Conseil ou de sous-comité des Conseils corporatifs, dont les travaux se déroulent souvent via conférences téléphoniques. Les administrateurs peuvent être invités à participer à des événements territoriaux, régionaux ou locaux des AA. Les administrateurs sont en fonction pendant deux mandats consécutifs de trois ans. Les candidats sont invités à discuter de ces obligations avec leur famille et leur employeur. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des administrateurs leur sont remboursés.

5. Après les interviews, le comité des mises en candidature recommande l'élection d'une personne pour chaque poste vacant au conseil d'administration. Dès l'approbation par la totalité du Conseil d'administration, le candidat retenu et le délégué de la région de la Conférence où habite ou travaille le candidat retenu seront informés qu'il a été choisi – en indiquant que la décision doit être confirmée par la Conférence des Services généraux.
6. Le nom d'un candidat (pour chaque poste vacant) sera soumis à la Conférence des Services généraux et les CV de chaque candidat seront distribués à tous les membres de la Conférence, pendant la Conférence – avant la recommandation du candidat à la Conférence.
7. Le Conseil d'administration élit un candidat au poste d'administrateur Classe A (pour chaque poste vacant) lors de sa réunion qui suit la Conférence.
8. Dans le cas de vacances prévues, en fonction de la rotation normale, le processus sera enclenché dès la fin de la Conférence qui marque le début de la dernière année du mandat de l'administrateur.
9. Dans le cas des vacances imprévues, le processus sera enclenché dès l'annonce de la vacance, s'il reste assez de temps avant la prochaine Conférence.